

Conditions générales d'utilisation

et conditions de vente pour l'utilisation de designyourpackaging.fr

§ 1 Objet du règlement

1.1. Le colordruck Baiersbronn W. Mack GmbH & Co. KG, Saarstraße 2 - 10, 72270 Baiersbronn (ci-après l'"OPÉRATEUR") fournit une gamme complète de solutions d'emballage intersectorielles. Sur la base de ces solutions, l'OPÉRATEUR a conçu et développé la plate-forme Internet "designyourpackaging" sous designyourpackaging.de (ci-après la "PLATE-FORME"). Grâce à la PLATE-FORME, les UTILISATEURS peuvent concevoir de manière personnalisée les solutions d'emballage proposées et les commander directement. En outre, l'OPERATEUR offre d'autres services par le biais de la PLATE-FORME.

1.2. Les présentes Conditions Générales d'Utilisation régissent la fourniture des services par l'OPERATEUR et leur utilisation par les UTILISATEURS, ainsi que la vente de PRODUITS via la PLATE-FORME.

1.3. Si, après un enregistrement réussi au sens du § 4, l'utilisation des services de l'OPERATEUR est également rendue possible par d'autres sites web, par exemple par la mise en place de liens vers des sites web de tiers qui offrent un accès direct à la PLATE-FORME sur leurs pages, l'OPERATEUR n'a aucune influence sur cette prestation de services par le biais des sites web de tiers. L'OPÉRATEUR ne doit que la fourniture de ses services sous l'URL spécifiée.

§ 2 Définitions générales et éléments contractuels

2.1. Les dispositions suivantes s'appliquent à l'exclusion expresse de toute condition générale existante de l'UTILISATEUR et régissent l'utilisation de la PLATE-FORME ainsi que la vente de PRODUITS via la PLATE-FORME. Les conditions générales d'affaires conflictuelles ou divergentes nécessitent le consentement explicite et écrit de l'OPÉRATEUR dans chaque cas individuel pour être efficaces.

2.2. Modification des présentes conditions générales d'utilisation
L'OPÉRATEUR se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales d'utilisation, avec effet même dans le cadre des relations contractuelles existantes. L'UTILISATEUR doit donc reconfirmer les conditions générales d'utilisation de l'OPERATEUR lors de la conclusion de tout contrat de services contre paiement. L'OPERATEUR recommande donc à l'UTILISATEUR de lire attentivement les Conditions Générales d'Utilisation chaque fois qu'un contrat est conclu via la PLATE-FORME. Toute modification s'applique exclusivement à une utilisation future ; il n'y a pas de modification rétroactive.

2.3. Définitions supplémentaires:

(1) Les "UTILISATEURS" sont les visiteurs de la PLATE-FORME de l'OPÉRATEUR, pour lesquels l'utilisation de la PLATE-FORME représente essentiellement une offre Internet gratuite ; seules les fonctionnalités individuelles de la PLATE-FORME sont conçues avec des coûts.

(2) "CONFIGURATION" désigne la conception individuelle des PRODUITS offerts sur la PLATE-FORME par l'UTILISATEUR.

(3) "PRODUIT" désigne une solution d'emballage offerte par l'OPÉRATEUR sur la PLATE-FORME aux fins de CONFIGURATION et de commande ultérieure.

§ 3 les contrats de services contre paiement

3.1. L'utilisation de la PLATE-FORME est en principe gratuite. Dans la mesure où l'OPERATEUR propose des services individuels payants, en particulier des PRODUITS à vendre, le montant de la rémunération éventuelle sera affiché à l'UTILISATEUR sur la PLATE-FORME avant que celui-ci n'appelle le service concerné.

3.2. Tous les prix sont indiqués en tant que prix bruts sur la PLATE-FORME et incluent la taxe sur la valeur ajoutée légale correspondante. Ils sont livrés départ usine et n'incluent donc pas les frais d'emballage, de transport, d'affranchissement et d'assurance ou autres frais d'expédition. Ces coûts supplémentaires seront indiqués séparément avant l'achèvement du processus de commande.

3.3. Les dispositions suivantes s'appliquent à la conclusion du contrat, en particulier pour les services fournis par l'OPERATEUR contre paiement :

(1) Une présentation de produit sur la PLATE-FORME ne constitue pas une offre contractuelle juridiquement contraignante de la part de l'OPÉRATEUR, mais seulement une invitation non contraignante à l'UTILISATEUR à acheter des PRODUITS.

(2) La conclusion du contrat via PLATFORM s'effectue selon les étapes suivantes :
L'UTILISATEUR sélectionne le PRODUIT souhaité sur la PLATE-FORME. Les informations sur les prix et les informations les plus importantes sur les produits sont visibles pour l'UTILISATEUR après la sélection du produit.

L'UTILISATEUR effectue la CONFIGURATION souhaitée du PRODUIT et, en fonction du PRODUIT, sélectionne par exemple la taille, le matériau, le grammage, le vernis et, si nécessaire, d'autres paramètres et la quantité commandée. Dans le cadre de la CONFIGURATION, il est impératif de respecter les normes de livraison des données de l'OPÉRATEUR, qui peuvent être appelées pour chaque PRODUIT. Après une CONFIGURATION réussie, l'UTILISATEUR peut confirmer sa sélection en cliquant sur le bouton "Ajouter au panier".

L'UTILISATEUR a la possibilité d'appeler sa sélection dans le panier ou de poursuivre la commande en cliquant sur le bouton "Passer à la caisse", grâce au symbole du panier ou aux boutons correspondants de la PLATE-FORME.

L'UTILISATEUR sera désormais invité à fournir les informations personnelles et de livraison nécessaires au traitement de la commande. Après avoir cliqué sur le bouton "Suivant", l'UTILISATEUR a la possibilité de corriger les éventuelles erreurs de saisie. Pour corriger les erreurs de saisie, l'UTILISATEUR peut cliquer sur la zone de la vue d'ensemble de la commande affichée à modifier et ainsi revenir aux champs de saisie ou à l'article ; les informations saisies ultérieurement ne seront pas perdues.

L'UTILISATEUR sélectionne également le mode de paiement souhaité. Seuls les modes de paiement affichés sont disponibles. Si des frais sont prélevés pour des modes de paiement individuels, l'OPÉRATEUR les indiquera séparément. Cependant, l'UTILISATEUR dispose d'au moins un mode de paiement commun et raisonnable, gratuit.

Pour la suite du processus de commande, l'UTILISATEUR doit confirmer en cliquant sur les boutons correspondants qu'il accepte les conditions générales de vente et qu'il a pris connaissance de l'avis sur la protection des données. En cliquant sur le bouton "Commander maintenant avec frais", l'UTILISATEUR soumet son offre ferme de conclure un contrat. La réception de cette offre est immédiatement indiquée à l'UTILISATEUR par un e-mail de confirmation de l'OPÉRATEUR à l'adresse e-mail fournie. Outre les informations sur les produits, le courrier électronique de confirmation de l'OPÉRATEUR contient également des documents PDF sur les présentes conditions d'utilisation, la politique d'annulation pour les consommateurs et l'avis de protection des données à conserver en permanence par l'UTILISATEUR.

Cet e-mail de l'OPÉRATEUR ne contient pas encore la déclaration d'acceptation de l'offre de l'OPÉRATEUR. Elle sera envoyée par courrier électronique séparé après vérification de l'offre. Le contrat n'est conclu qu'à la réception de ce deuxième courriel de l'OPÉRATEUR.

§ 4 Création d'un compte utilisateur

4.1. Informations générales

L'utilisation de la PLATE-FORME nécessite la création d'un compte utilisateur sur la PLATE-FORME lorsqu'une commande est passée.

4.2. Inscription

(1) La création d'un compte utilisateur sur la PLATE-FORME de l'OPÉRATEUR nécessite un enregistrement. Il n'y a aucune revendication d'utilisation par un demandeur. L'OPÉRATEUR est donc en droit de rejeter les demandes d'enregistrement sans donner de raisons ou de statut de commande.

(2) L'inscription ne peut se faire que par le biais du formulaire web prévu à cet effet sur la PLATE-FORME. Un mot de passe doit être choisi lors de l'inscription. Le mot de passe peut - et doit - être modifié régulièrement après l'enregistrement. L'OPÉRATEUR recommande de changer régulièrement le mot de passe pour des raisons de sécurité des données.

(3) Les coordonnées et autres informations demandées lors de l'inscription doivent être complètes et correctes. En cliquant sur le bouton "REGISTER NOW", la demande d'enregistrement est complétée. L'OPÉRATEUR informera de la réalisation de l'opération en envoyant un accusé de réception correspondant à l'adresse électronique fournie lors de l'inscription.

(4) Après l'activation et la connexion, l'UTILISATEUR peut passer des commandes de PRODUITS via la PLATE-FORME sans avoir à saisir à nouveau ses données. Les possibilités de correction conformément au paragraphe 3.3 (2) ne sont pas affectées.

(5) Le courriel de l'OPÉRATEUR contient un lien que l'UTILISATEUR doit confirmer afin de compléter l'enregistrement et d'activer le compte d'utilisateur. Après l'activation finale, l'UTILISATEUR peut passer des commandes de PRODUITS via la PLATE-FORME après s'être connecté sans avoir à saisir à nouveau ses données. Les possibilités de correction conformément au paragraphe 3.3 (2) ne sont pas affectées.

4.3. Confidentialité, responsabilité et corrections

(1) Le compte d'utilisateur est un compte personnel et n'est accessible qu'à l'UTILISATEUR lui-même. Les UTILISATEURS sont tenus de garder le mot de passe (tant celui choisi lors de l'inscription que celui qui peut être modifié ultérieurement) secret et d'empêcher des tiers non autorisés de l'utiliser. L'UTILISATEUR est tenu d'informer immédiatement l'OPÉRATEUR s'il existe un soupçon fondé que des tiers non autorisés ont eu ou auront bientôt connaissance des données d'accès ou ont eu accès de toute autre manière au compte d'utilisateur de l'UTILISATEUR.

(2) Les UTILISATEURS sont responsables envers l'OPÉRATEUR de toute utilisation du profil d'utilisateur qui leur a été attribué par des tiers non autorisés, sauf si l'UTILISATEUR peut prouver qu'il n'est pas responsable de cette utilisation non autorisée.

(3) Les UTILISATEURS sont tenus de tenir à jour les données saisies lors de l'enregistrement, en particulier mais pas exclusivement les données de contact. C'est pourquoi les UTILISATEURS sont tenus de modifier immédiatement toute modification des données en changeant l'entrée correspondante dans le profil de l'utilisateur. S'il n'est pas possible pour l'UTILISATEUR de modifier les données de cette manière, l'UTILISATEUR enverra immédiatement les données modifiées à l'OPÉRATEUR par courrier électronique.

§ 5 Obligations de l'OPÉRATEUR lors de l'exploitation de la PLATE-FORME

5.1. L'OPÉRATEUR s'efforce de faire en sorte que la PLATE-FORME soit disponible dans les limites de la disponibilité convenue (clause 5.4.). Le terme "récupéré" signifie que les données peuvent être chargées dans la mémoire de travail d'un ordinateur et qu'il est possible d'accéder aux données qui sont stockées et traitées dans le centre informatique de l'OPÉRATEUR. L'OPÉRATEUR n'assume aucune responsabilité quant au succès de l'accès respectif à la PLATE-FORME, sauf si le réseau exploité par l'OPÉRATEUR, y compris les interfaces avec les réseaux de tiers, est utilisé exclusivement.

5.2 L'accessibilité des adresses de destination ne peut être garantie par l'OPÉRATEUR en raison de la structure de l'Internet et du fait que l'OPÉRATEUR ne sélectionne pas lui-même les opérateurs et les intermédiaires des réseaux de données et qu'il n'a pas de contrôle effectif sur ceux-ci.

5.3. L'OPÉRATEUR veille à ce que la vitesse de transmission des données soit la plus élevée possible en fournissant une largeur de bande de pointe pour la connexion au nœud Internet le plus proche.

5.4. La disponibilité du système existe dans le cadre des possibilités techniques et opérationnelles de l'OPERATEUR et donc en particulier pas en cas de temps d'arrêt dus à la maintenance ainsi qu'aux moments où le centre de calcul ne peut être atteint via Internet en raison de problèmes techniques ou autres qui ne sont pas dans la sphère d'influence de l'OPERATEUR (force majeure, faute de tiers, etc.).

5.5. L'OPÉRATEUR fournit de brefs conseils par téléphone en cas d'erreurs, de problèmes d'application, de dysfonctionnements ou d'autres cas de difficultés survenant en rapport avec le fonctionnement de la PLATE-FORME.

(1) Les tâches de supervision sont effectuées du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30. Les samedis, dimanches et jours fériés allemands (la réglementation des jours fériés du Land de Bade-Wurtemberg s'applique), aucune ligne d'assistance téléphonique n'est exploitée. Le fuseau horaire de Berlin s'applique.

(2) Le conseil au sens de cette réglementation est toute réponse liée à la présentation d'un problème technique de la PLATE-FORME. Les tâches de la hotline ne comprennent pas la clarification des questions relatives au contenu et à l'organisation ni l'instruction sur la fonctionnalité de la PLATE-FORME. Avant d'appeler la ligne d'assistance, l'UTILISATEUR doit essayer de résoudre lui-même le problème dans un cadre raisonnable. En particulier, l'UTILISATEUR doit observer les FAQ et les autres fonctions d'aide de la PLATE-FORME.

§ 6 Livraisons, transfert des risques, réserve de propriété

6.1. Les livraisons partielles sont autorisées et obligent l'UTILISATEUR à payer la rémunération au prorata, à moins que l'acceptation de la livraison partielle ne soit déraisonnable. Chaque livraison partielle est considérée comme l'exécution d'une commande séparée au sens des présentes conditions d'utilisation.

6.2. En principe, l'OPÉRATEUR est autorisé à effectuer des livraisons excédentaires ou insuffisantes liées à la production jusqu'à concurrence de 10 %. En l'absence d'accord contraire, des tolérances plus élevées, jusqu'à un maximum de 20 %, sont admises dans le cas d'une livraison de moins de 500 kg ou d'une conception particulièrement difficile. L'étendue réelle de la livraison est facturée.

6.3. Les livraisons sont effectuées départ usine aux frais de l'UTILISATEUR. Le risque des marchandises est transféré à l'UTILISATEUR dès que celui-ci est informé que les marchandises sont prêtes à être expédiées, mais au plus tard lorsqu'elles quittent la rampe d'accès de l'usine du fabricant. Cela s'applique également aux livraisons partielles et si l'OPÉRATEUR a pris en charge les frais d'expédition ou de livraison et d'installation des marchandises.

6.4. Une assurance de transport ou autre ne peut être souscrite qu'à la demande expresse et aux frais de l'UTILISATEUR.

6.5. En cas de défaut d'acceptation, l'UTILISATEUR supporte - en plus des autres dommages - les frais de stockage encourus par l'OPÉRATEUR. Celles-ci s'élèvent à un demi pour cent pour chaque semaine complète de retard, mais au total à un maximum de 5 % de la valeur nette des marchandises non acceptées. L'UTILISATEUR se réserve le droit de prouver des coûts de stockage inférieurs et l'OPÉRATEUR se réserve le droit de prouver des coûts de stockage supérieurs.

6.6. Si, après notification de la disponibilité à l'expédition, la marchandise achevée n'est pas rappelée ou n'est pas livrée pour des raisons dont l'OPÉRATEUR n'est pas responsable, les réclamations de l'UTILISATEUR pour pertes de qualité dues à la période de stockage sont exclues.

6.7. La marchandise livrée reste la propriété de l'OPÉRATEUR en tant que marchandise réservée jusqu'au règlement de toutes les créances existantes et futures découlant de la relation d'affaires. Cela s'applique également si des créances individuelles ou toutes les créances ont été incluses dans un compte courant et que le solde a été établi et accepté.

6.8. Si la marchandise sous réserve de propriété est transformée par l'UTILISATEUR ou par un tiers chargé par l'UTILISATEUR de créer un nouvel objet mobilier, la transformation est effectuée pour l'EXPLOITANT sans que l'UTILISATEUR ne soit obligé de le faire. Le nouvel objet devient la propriété de l'OPÉRATEUR. Si la marchandise est transformée avec des marchandises non fournies par l'EXPLOITANT, l'EXPLOITANT acquiert la copropriété de la nouvelle chose dans le rapport de la valeur de la marchandise sous réserve de propriété par rapport aux autres marchandises au moment de la transformation. Si la marchandise réservée est combinée, mélangée ou mélangée à une marchandise non livrée par l'EXPLOITANT conformément aux §§ 947, 948 du BGB, l'EXPLOITANT devient copropriétaire conformément aux dispositions légales. Si l'UTILISATEUR acquiert la propriété exclusive par combinaison, mélange ou incorporation, il transfère dès à présent à l'EXPLOITANT la copropriété de la marchandise sous réserve de propriété au prorata de la valeur de la marchandise sous réserve de propriété par rapport aux autres marchandises au moment de la combinaison, du mélange ou de l'incorporation. Dans ce cas, les marchandises dont l'OPÉRATEUR est propriétaire ou copropriétaire sont également des marchandises réservées au sens des dispositions suivantes.

6.9. L'UTILISATEUR doit stocker gratuitement les marchandises sous réserve de propriété et les assurer suffisamment à ses propres frais.

6.10. L'UTILISATEUR est autorisé à revendre ou à utiliser les biens soumis à la réserve de propriété dans le cadre de ses activités commerciales habituelles et appropriées. Toutefois, cela ne s'applique qu'à la condition que les créances cédées d'avance soient effectivement transférées à l'OPÉRATEUR. L'UTILISATEUR n'est pas autorisé à disposer de la marchandise sous réserve de propriété d'une autre manière, en particulier à la mettre en gage ou à la céder à titre de garantie. Si l'UTILISATEUR est en défaut de paiement, il n'est autorisé à revendre la marchandise que s'il donne instruction à son acheteur de payer le prix d'achat directement à l'OPÉRATEUR.

6.11. L'UTILISATEUR cède par avance à l'EXPLOITANT toutes les créances résultant de la revente de la marchandise sous réserve. L'OPÉRATEUR accepte cette mission. Si la marchandise sous réserve de propriété est revendue avec d'autres marchandises - que ce soit sans ou après transformation, combinaison, mélange ou malaxage - la cession anticipée convenue ci-dessus ne s'applique qu'au montant de la valeur facturée de la marchandise sous réserve de propriété qui est revendue avec les autres marchandises.

6.12. L'UTILISATEUR reste habilité à recouvrer les créances cédées. Le pouvoir de l'OPERATEUR de recouvrer la créance elle-même reste inchangé. Toutefois, l'OPÉRATEUR ne recouvrera pas les créances tant que l'UTILISATEUR remplit ses obligations de paiement à partir des produits collectés, n'est pas en défaut de paiement et, en particulier, qu'aucune demande d'ouverture de procédure d'insolvabilité n'a été faite ou que l'ouverture a été rejetée pour cause de manque d'actifs. Sur demande, l'UTILISATEUR doit nommer les débiteurs des créances cédées à l'OPERATEUR, en indiquant leur adresse, et leur notifier la cession. L'OPÉRATEUR est également autorisé à notifier aux débiteurs la cession elle-même.

6.13. Si l'OPERATEUR est en droit de résilier le contrat en raison d'un manquement de l'UTILISATEUR à ses obligations, notamment en raison d'un retard de paiement, l'UTILISATEUR doit retourner la marchandise livrée sous réserve de propriété à l'OPERATEUR immédiatement après avoir déclaré la résiliation et demandé sa restitution. Les frais de retour sont à la charge de l'UTILISATEUR.

6.14. L'UTILISATEUR doit informer immédiatement par écrit l'OPERATEUR des mesures d'exécution forcée prises par des tiers à l'encontre de la marchandise sous réserve de propriété ou des créances cédées, en lui remettant tous les documents nécessaires, notamment une copie du protocole d'exécution forcée. En même temps, l'UTILISATEUR doit envoyer une déclaration sous serment dans laquelle il déclare à l'OPÉRATEUR que les marchandises faisant l'objet de la mesure d'exécution sont des marchandises de l'OPÉRATEUR. Les frais d'intervention de l'OPERATEUR contre la mesure d'exécution sont à la charge de l'UTILISATEUR, sauf s'ils sont remboursés par le tiers.

6.15. L'OPERATEUR s'engage à libérer les garanties auxquelles il a droit à la demande de l'UTILISATEUR dans la mesure où la valeur des garanties dépasse de plus de 10% les créances à garantir. L'OPÉRATEUR est responsable de la sélection des titres à libérer. Après règlement de toutes les créances de l'EXPLOITANT à l'égard de l'UTILISATEUR, la propriété de la marchandise sous réserve de propriété et les créances cédées sont transférées à l'UTILISATEUR.

§ 7 Délais et dates de livraison

7.1. Les délais de livraison indiqués par l'OPÉRATEUR sont susceptibles d'être modifiés et ne sont qu'approximatifs, sauf si des dates fixes ont été expressément convenues dans des contrats individuels. Ceux-ci ne sont pertinents que si l'OPÉRATEUR a reçu en temps voulu de l'UTILISATEUR tous les documents, permis, autorisations et paiements convenus nécessaires à l'exécution de l'ordre.

7.2. Le délai de livraison commence au plus tôt à la réception de la confirmation de la commande par l'UTILISATEUR. Elle est réputée respectée si l'objet de la livraison a quitté la rampe de l'usine de fabrication dans le délai imparti ou si la disponibilité à l'expédition a été notifiée. Les jours de délai de livraison sont des jours ouvrables.

7.3. Si l'UTILISATEUR demande, après la conclusion du contrat, des modifications de la commande qui influent sur le délai de production, les délais de livraison éventuels doivent être à nouveau convenus ; en cas de doute, le délai de livraison est prolongé en conséquence. Il en va de même si l'UTILISATEUR ne remplit pas correctement ses obligations de coopération.

7.4. En cas de force majeure ou d'autres circonstances dont l'OPÉRATEUR n'est pas responsable (par exemple, mesures officielles, grève, lock-out, perturbations opérationnelles, problèmes d'approvisionnement en matériel, perturbations de la circulation, etc. Cette disposition s'applique également si les circonstances susmentionnées se produisent pendant un retard déjà survenu. Toutefois, l'OPÉRATEUR est tenu d'informer immédiatement l'UTILISATEUR de la survenance d'un tel événement. Si l'OPÉRATEUR ne peut pas ou ne peut pas raisonnablement s'exécuter en raison de ces circonstances, il est libéré de son obligation d'exécution. Si le retard de livraison dure plus de trois mois, l'OPERATEUR et l'UTILISATEUR sont en droit de résilier le contrat pour la partie du contrat non encore exécutée.

§ 8 Paiements, compensation, cession

8.1. Si le mode de paiement choisi est la "facture", la règle suivante s'applique : sauf convention contraire, les paiements doivent être effectués dans les 30 jours suivant la réception de la facture, sans déduction. Si l'UTILISATEUR ne paie pas le montant de la facture dans les 30 jours suivant la réception de la facture ou la date de paiement convenue, il est en défaut même sans rappel séparé. Si l'UTILISATEUR est en défaut, l'OPÉRATEUR est en droit de demander des intérêts de retard au taux légal. Le droit de réclamer des dommages-intérêts plus élevés en cas de défaillance reste inchangé.

8.2. Si l'exécution de la demande de paiement est mise en danger en raison de la mauvaise situation financière de l'UTILISATEUR qui s'est produite ou qui a été connue après la conclusion du contrat - c'est le cas, par exemple, si une demande d'insolvabilité ou un protêt de traite ou de chèque a été déposé - l'OPERATEUR a le droit de livrer contre remboursement, d'exiger un paiement anticipé, de retenir les marchandises non encore livrées ainsi que d'arrêter les travaux sur les commandes encore en cours et de se retirer des contrats déjà conclus avec l'UTILISATEUR, sauf si ce dernier effectue un paiement anticipé ou fournit une autre garantie. Nous nous réservons le droit de faire valoir d'autres droits, notamment en cas de défaillance.

8.3. L'UTILISATEUR ne dispose d'un droit de rétention ou de compensation que dans le cas de créances incontestées ou de créances qui ont été légalement établies ou reconnues par l'OPERATEUR.

8.4. La cession des créances de l'UTILISATEUR découlant de la relation d'affaires est exclue sans l'accord écrit explicite de l'OPÉRATEUR. § 354 a du HGB n'est pas affecté.

§ 9 Obligations de l'UTILISATEUR

9.1. Les UTILISATEURS sont eux-mêmes responsables de veiller à ce que les conditions d'utilisation des services de l'OPÉRATEUR soient créées dans leur domaine de responsabilité. En particulier, ils doivent créer et maintenir les conditions techniques nécessaires à l'utilisation des services, par exemple une connexion Internet fonctionnelle et un ordinateur compatible avec l'Internet. Afin de garantir le bon déroulement de la commande, les UTILISATEURS doivent également respecter les normes de livraison des données de l'OPÉRATEUR, qui peuvent être appelées dans la description d'un PRODUIT ou dans les instructions de sa CONFIGURATION.

9.2. Les UTILISATEURS sont eux-mêmes responsables de la notification immédiate des messages transmis par voie électronique. L'OPÉRATEUR ne doit pas surveiller les activités des UTILISATEURS à cet effet.

9.3. Les UTILISATEURS doivent respecter le droit d'utiliser la PLATE-FORME et protéger les droits des tiers. Dans le cadre de la CONFIGURATION des PRODUITS, il est interdit aux UTILISATEURS

(1) d'utiliser des signes, en particulier mais pas exclusivement des mots, des images ou des combinaisons de mots et d'images, qui portent atteinte à des marques déposées ou à d'autres signes d'entreprise protégés de tiers,

(2) d'utiliser des dessins ou modèles, en particulier mais pas exclusivement des images, qui portent atteinte à des dessins ou modèles communautaires enregistrés ou à des dessins ou modèles communautaires non enregistrés de tiers

(3) d'utiliser des dessins ou modèles, en particulier mais pas exclusivement des textes, des textes musicaux, des photographies, des diapositives ou d'autres illustrations qui violent les droits d'auteur ou autres droits accessoires de tiers

(4) d'utiliser des dessins pornographiques, mettant en danger la jeunesse, glorifiant la violence ou autrement offensants,

(5) d'utiliser des conceptions incitatrices, antisémites, xénophobes, homophobes ou autrement inhumaines,

(6) d'utiliser des moyens antiterroristes ou de propagande,

(7) d'utiliser des dessins ou modèles insultants, diffamatoires ou autrement dégradants,

(8) d'utiliser des dessins ou modèles qui portent atteinte aux droits de la personne,

(9) d'utiliser des dessins ou modèles anticoncurrentiels.

L'OPÉRATEUR n'est pas obligé de vérifier les CONFIGURATIONS pour des violations légales du type susmentionné avant la production. Cela n'affecte pas l'obligation de l'OPÉRATEUR d'informer l'UTILISATEUR des violations légales évidentes.

9.4. Si les UTILISATEURS accèdent au contenu de la base de données "Fotolia" disponible sur la PLATE-FORME de CONFIGURATION, les droits à l'image seront utilisés exclusivement conformément aux Conditions d'Utilisation de fotolia, disponibles sur <https://de.fotolia.com/Info/Agreements/TermsAndConditions>.

9.5. Les droits de propriété intellectuelle ou industrielle sur les ébauches, modèles, croquis, échantillons, films, lithographies, clichés, poinçons, matrices de découpe, négatifs, plaques, rouleaux d'impression, clichés d'impression, dispositifs de formage, données numériques, cylindres d'impression, etc. développés par l'OPÉRATEUR ne sont pas protégés. (ci-après dénommées MATERIAUX DE TRAVAIL) sont la propriété exclusive de l'OPÉRATEUR. L'UTILISATEUR ne peut pas utiliser ces MATERIAUX DE TRAVAIL à d'autres fins - sans préjudice de leur utilisation dans le cadre d'une commande passée sur la PLATE-FORME - sans un accord écrit préalable et explicite dans lequel une redevance d'utilisation appropriée est stipulée.

§ 10 Responsabilité

10.1. Toute responsabilité de l'OPÉRATEUR est exclue dans la mesure où l'utilisation par l'UTILISATEUR est gratuite. Ceci ne s'applique pas si un dommage est survenu en raison de l'utilisation contractuelle des contenus et/ou services gratuits de l'OPÉRATEUR et si l'OPÉRATEUR a agi avec intention ou négligence grave.

10.2. Si et dans la mesure où les UTILISATEURS utilisent la PLATE-FORME contre rémunération et pour l'achat de PRODUITS via la PLATE-FORME, les dispositions suivantes s'appliquent à la responsabilité de l'OPÉRATEUR :

(1) L'OPÉRATEUR est responsable sans limitation de tous les dommages subis par l'UTILISATEUR en raison du comportement intentionnel ou de la négligence grave de l'OPÉRATEUR ou des personnes agissant en son nom (représentants légaux, employés ou agents d'exécution). La responsabilité de l'OPÉRATEUR est également illimitée pour tout dommage causé à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé de l'UTILISATEUR ou pour tout dommage causé par la violation d'une promesse de garantie. La responsabilité en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits reste également inchangée.

(2) La responsabilité de l'OPÉRATEUR pour tout autre dommage causé par négligence est limitée au montant des dommages qui doivent normalement être attendus dans le cadre de la relation contractuelle spécifique au moment de la conclusion du contrat (dommages prévisibles typiques du contrat). Cela s'applique également aux manquements aux obligations des représentants légaux, des employés ou des agents d'exécution de l'OPÉRATEUR.

§ 11 Garantie

11.1 Les règles de récupération (sic. la récupération de la PLATE-FORME et des données au siège de l'UTILISATEUR) sont régies par la loi sur les contrats de service. Aucune garantie n'est donc donnée.

11.2 Pour l'achat de PRODUITS via la PLATE-FORME, les dispositions suivantes s'appliquent à la garantie :

(1) Une certaine qualité des marchandises livrées par l'OPÉRATEUR n'est due que si l'OPÉRATEUR accepte expressément par écrit certaines caractéristiques de qualité. Néanmoins, les déclarations de conformité, les accords sur la qualité ou les

spécifications faites par l'OPÉRATEUR ne constituent pas des garanties et n'établissent pas de responsabilité stricte. En particulier, elles ne libèrent pas l'UTILISATEUR de son obligation de vérifier l'adéquation des marchandises aux marchandises emballées respectives avant leur transformation - également en effectuant des analyses appropriées.

(2) Sauf convention contraire dans le contrat, l'aptitude du matériau d'emballage au contact direct avec les denrées alimentaires n'est pas due. Par conséquent, l'OPÉRATEUR n'assume aucune garantie pour les détériorations des marchandises ou des produits emballés qui sont basées sur un contact direct sans accord écrit explicite.

(3) La marchandise est conforme au contrat en ce qui concerne l'impression et le traitement si le résultat de l'impression et la qualité du traitement se situent dans les tolérances qui correspondent à l'état de la technique respectif. L'OPÉRATEUR souligne que le traitement des marchandises après un stockage prolongé peut entraîner des altérations externes telles que la rupture des bords des plis et des changements de couleur, des altérations techniques telles que des propriétés de fonctionnement moins bonnes, l'adhésivité, l'adhérence de l'encre et la planéité. Si l'UTILISATEUR fait dépasser de plus de 6 mois les dates d'appel ou de livraison initialement convenues, il accepte ces phénomènes de vieillissement comme condition contractuelle de la marchandise.

(4) Les marchandises livrées doivent être vérifiées par l'UTILISATEUR immédiatement, généralement dans les 3 jours ouvrables suivant leur réception, pour s'assurer qu'elles sont complètes et exemptes de défauts. Tous les défauts doivent être signalés à l'OPÉRATEUR par écrit sans délai. Si l'UTILISATEUR ne respecte pas ces obligations, la marchandise est considérée comme conforme au contrat, sauf si le défaut n'était pas reconnaissable lors de l'inspection.

(5) Les quantités manquantes ou excédentaires reconnaissables et les marchandises endommagées reconnaissables de l'extérieur doivent déjà être notées sur le reçu. Si l'UTILISATEUR ne respecte pas cette obligation, la marchandise est réputée conforme au contrat.

(6) Les plaintes et objections adressées à des tiers, tels que les représentants commerciaux ou les transporteurs, ne constituent pas des notifications de défauts ou des objections adressées à l'OPÉRATEUR en bonne et due forme et en temps voulu.

(7) Il n'y a pas de réclamation pour défaut en cas d'écart insignifiant par rapport à la qualité convenue ou d'altération insignifiante de l'utilisation.

(8) Si la réclamation concernant les marchandises est justifiée et faite en temps voulu, l'OPÉRATEUR est autorisé, à sa discrétion, à reprendre les marchandises défectueuses et à les remplacer par des marchandises conformes au contrat ou à réparer les marchandises livrées - à condition que cela soit possible et raisonnable pour l'UTILISATEUR. Si aucune rectification ou livraison de remplacement n'est effectuée dans un délai raisonnable, l'UTILISATEUR est en droit, à sa discrétion, de résilier le contrat ou d'exiger une réduction du prix d'achat (abattement).

(9) L'UTILISATEUR doit respecter son obligation de limiter les dommages. Il informera donc immédiatement l'OPÉRATEUR de tout défaut de la marchandise afin d'éviter tout dommage consécutif. Cela s'applique également et en particulier si les marchandises livrées sont refusées par l'UTILISATEUR ou par un ou plusieurs tiers. Cela s'applique également en cas de blocages internes en cas de rappels ou d'avertissements publics concernant les marchandises livrées par l'OPÉRATEUR.

§ 12 Délai de prescription

12.1. Tous les droits de garantie de l'UTILISATEUR pour les défauts de la marchandise livrée (y compris les demandes de dommages et intérêts) se prescrivent dans un délai d'un an dans les cas prévus par le § 438 al. 1 n° 3 du BGB (Code civil allemand). La période commence au moment spécifié au § 6.3.

12.2. Les droits de l'UTILISATEUR à des dommages-intérêts en raison de violations d'obligations qui ne sont pas fondées sur des défauts de la marchandise livrée (§ 280 BGB) se prescrivent par un an.

12.3. Les délais de prescription prévus aux paragraphes 1 et 2 ne s'appliquent pas aux cas de recours entrepreneurial (§ 478, 479 BGB) ni aux demandes de dommages-intérêts pour atteinte à la vie, au corps ou à la santé d'une personne. Elles ne s'appliquent pas non plus en cas de préméditation ou de négligence grave de la part de l'OPÉRATEUR, de ses représentants légaux ou de ses agents d'exécution.

§ 13 Fermeture temporaire

13.1. L'OPÉRATEUR est autorisé à bloquer temporairement les comptes d'utilisateurs et à exclure ainsi l'utilisation de la PLATE-FORME par l'UTILISATEUR concerné. Ceci s'applique en particulier s'il existe un soupçon suffisant de contenu illégal des données transmises et stockées par l'UTILISATEUR (voir en particulier le paragraphe 9.3.) et/ou si un ordre officiel correspondant a été émis contre l'OPÉRATEUR.

13.2. Le blocage selon l'article 13.1. est levé à la demande de l'UTILISATEUR dès que le soupçon est invalidé et/ou qu'une décision judiciaire et/ou officielle a été prise.

§ 14 Durée et résiliation

14.1. L'enregistrement de l'UTILISATEUR pour l'utilisation gratuite de la PLATE-FORME au sens du § 4 est valable pour une durée indéterminée. L'UTILISATEUR peut mettre fin à sa participation à la PLATE-FORME à tout moment sans avoir à en indiquer les raisons en se désabonnant du profil d'utilisateur. A cette fin, l'UTILISATEUR peut passer une commande correspondante par e-mail à l'OPÉRATEUR pour effectuer cette suppression. La résiliation prend effet immédiatement. L'OPÉRATEUR peut mettre fin à la participation d'un UTILISATEUR s'il ne peut plus raisonnablement s'attendre à ce que l'UTILISATEUR continue à utiliser les services ou s'il abandonne la PLATE-FORME. L'OPÉRATEUR décide si la résiliation est déclarée sans préavis ou avec l'octroi d'un délai de grâce, à sa discrétion raisonnable, en tenant compte des circonstances justifiant la résiliation, en particulier des violations légales par l'UTILISATEUR d'une part et de l'intérêt de l'UTILISATEUR à utiliser la PLATE-FORME qui est digne de protection d'autre part.

14.2. Avec l'entrée en vigueur d'une annulation ou d'une autre cessation de participation, le droit d'utiliser le compte utilisateur annulé prend fin. L'OPÉRATEUR est donc autorisé à bloquer le nom d'utilisateur et/ou le mot de passe correspondant.

14.3. Après 30 jours suivant la fin de la participation ou après qu'une annulation soit devenue effective, l'OPÉRATEUR supprimera irrémédiablement toutes les données créées au cours de l'utilisation de la PLATE-FORME. Les éventuelles durées de conservation plus longues, légales ou autres, de toutes ou de certaines données stockées par l'UTILISATEUR ne sont pas affectées.

§ 15 Droits d'utilisation

15.1. Objet des conditions de licence

(1) L'objet de ces conditions de licence est le transfert et la restriction des possibilités d'utilisation du logiciel requis pour l'utilisation de la PLATE-FORME ou l'exécution des tests dans la version en vigueur au moment de la conclusion du contrat. Les présentes conditions de licence s'appliquent à toutes les versions du logiciel, y compris les versions complètes, les mises à niveau et les mises à jour.

(2) Si nécessaire, les UTILISATEURS se voient accorder des droits d'utilisation sur les logiciels libres et gratuits mis à disposition avec le logiciel ou sur les logiciels propriétaires de fabricants tiers conformément aux conditions de licence applicables de ces fabricants. Dans ce cas, l'UTILISATEUR doit être informé du contenu des conditions de licence des autres fabricants ou du contenu des conditions de licence des logiciels libres et gratuits avant la conclusion du contrat.

15.2. Droits d'utilisation du logiciel (accès au web)

Le logiciel est mis à la disposition des UTILISATEURS par le biais de réseaux de données. Les droits d'utilisation simples requis à cet effet conformément au § 69c n° 4 UrhG sont transférés aux UTILISATEURS pour une durée limitée à la durée du présent accord.

§ 16 Autres dispositions et informations

16.1. Si l'UTILISATEUR est un commerçant au sens du Code de commerce allemand, il est convenu que Stuttgart est le lieu de juridiction pour tous les litiges survenant au cours de l'exécution de la présente relation contractuelle.

16.2. La Commission européenne a créé une plate-forme Internet pour le règlement en ligne des litiges (appelée "plate-forme OS"). La plate-forme OS sert de point de contact pour le règlement extrajudiciaire des litiges concernant les obligations contractuelles découlant des contrats en ligne. L'OPÉRATEUR n'est généralement pas disposé à accepter un règlement alternatif des litiges devant une commission d'arbitrage pour les consommateurs, également et en particulier au sens de l'article 36 (1) CDBG. Le client peut accéder à la plate-forme OS en cliquant sur le lien suivant : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>. L'adresse électronique de l'OPÉRATEUR est info@designyourpackaging.de.

16.3. Le présent contrat est soumis au droit de la République fédérale d'Allemagne, à l'exclusion des dispositions de droit international privé (DPI). Cette disposition ne s'applique pas si l'UTILISATEUR est un consommateur et que le choix de la loi le priverait des droits ou limiterait les droits qui lui reviennent en vertu de la loi de l'État dans lequel il a sa résidence ou son lieu de séjour habituel.

16.4. Le lieu d'exécution de toutes les prestations de l'OPÉRATEUR est le siège social de l'OPÉRATEUR.

16.5. Si certaines dispositions du présent contrat sont ou deviennent invalides ou inapplicables, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions du contrat.

16.6. Le texte du contrat n'est pas stocké par l'OPÉRATEUR après la conclusion du contrat et n'est pas accessible à l'UTILISATEUR par la suite.

16.7. La langue du contrat est le français